

Intervention USPF à l'AD USP du 17 novembre 2016 Point 8. Résolution « Garantir une stabilité politique »

Anne Challandes, Union suisse des paysannes et des femmes rurales, membre du comité et présidente de la commission de politique agricole

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les délégués,
Mesdames et messieurs les invités,

Au nom de l'USPF, je tiens à prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la résolution que vous nous proposez.

Comme association faitière représentant les paysannes et les femmes rurales et, par extension, les familles agricoles, l'USPF se doit de faire entendre sa voix, sur trois points en particulier :

1. La faiblesse des revenus agricoles
2. L'écart inadmissible avec le revenu comparable
3. L'addition injustifiée des revenus accessoires

Je développe :

Premièrement : la faiblesse des revenus agricoles :

L'USPF, avec d'autres organisations, le clame depuis longtemps, les revenus agricoles sont faibles et c'est un euphémisme. 44'600 francs par unité de main d'œuvre familiale, soit 3716 francs par mois, sans tenir aucun compte du nombre d'heures effectuées, est un chiffre si bas qu'on comprend mal comment il est possible de le publier sans éprouver de la gêne.

Nous comprenons encore moins que nos autorités tentent d'y trouver des justifications et du positif.

En point deux :

J'interpelle ici nos responsables à l'OFAG avec la question suivante : à quel niveau avez-vous fixé le montant minimal de revenu pour les familles agricoles ? La loi fédérale sur l'agriculture, en son article 5, prévoit expressément que, je cite le texte, « le revenu agricole doit être comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région. Si les revenus sont très inférieurs au niveau de référence, le Conseil fédéral prend des mesures temporaires visant à les améliorer ». Cette disposition est une volonté du législateur et du peuple. Or, une telle comparaison n'a jamais été possible depuis l'entrée en vigueur de cet article, il reste désespérément lettre morte, malgré tous nos appels.

Certes, nous réalisons des économies pour nos frais de logement. Néanmoins, pour toutes les autres dépenses, nous sommes soumis au même niveau de prix que nos concitoyens. Le moment est arrivé, me semble-t-il, pour mettre en place de telles mesures.



Enfin, troisièmement :

La méthode qui consiste à ajouter les revenus annexes au revenu agricole pour prétendre que la situation est bonne et que les familles agricoles n'ont pas à se plaindre est inadmissible. Aucune autre profession ne se voit affublée d'un tel calcul. C'est un procédé trompeur qui dissimule la véritable situation financière des exploitations agricoles et en donne une image faussement positive.

En conclusion, et pour toutes ces raisons, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales soutient pleinement la résolution de l'USP et toutes les démarches qui seront entreprises pour aller dans ce sens.

Merci de votre attention

Berne, le 17 novembre 2016/AC